

31E CONCOURS NATIONAL DES CREMANTS

Chers adhérents,

Le Concours National des Crémants revient en 2022 pour sa 31^{ème} édition !

Ce concours annuel devait se tenir en Alsace cette année sous sa forme historique en présentiel. Néanmoins, en raison de la crise sanitaire, le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Producteurs et Elaborateurs de Crémant a décidé de renouveler cette année une édition régionalisée.

L'Alsace accueillera l'ensemble des régions en 2023 sous une forme nouvelle, mais nous reviendrons vers vous à ce sujet l'année prochaine.

Comme en 2021, les échantillons de Crémant de Bordeaux présentés pour cette édition 2022 seront donc évalués à Planète Bordeaux. **La dégustation aura lieu le 5 mai.**

Cette formule a pour avantage de limiter les déplacements des dégustateurs dans le respect des restrictions liées à la crise sanitaire, même si celle-ci semble s'essouffler un peu.

LE SITE INTERNET DU CONCOURS : [cliquez ici](#)

Période d'inscriptions : du 14 mars au 19 avril (date limite d'inscription)

Date limite de dépôt des échantillons : 20 avril, à Planète Bordeaux

1/ Les modalités d'inscription

Aucun lot ayant été primé lors de l'une des trois éditions précédentes ne pourra concourir au présent concours.

Lors de l'inscription en ligne, il faudra obligatoirement télécharger pour chaque lot :

- Le bulletin d'analyse du lot concerné incluant obligatoirement au minimum les paramètres suivants :
 - Sucres : glucose et fructose exprimés en g/l
 - Titres alcoométriques volumiques acquis et en puissance exprimés en % vol
 - Acidité totale exprimée en méq/l
 - Acidité volatile exprimée en méq/l
 - Anhydride sulfureux total (SO₂ total) exprimé en mg/l
 - Suppression due au CO₂ exprimée en bars
- La déclaration de tirage du lot concerné
- La modalité de paiement pour chaque lot, soit par chèque (possible au moment du dépôt des échantillons) ou par virement à raison de 51,60 euros par échantillon (cf plus bas).

Attention, les fiches et règlement ne sont plus expédiés par courrier sous enveloppe, ou même par mail : l'ensemble des opérations se fera uniquement via le site de la Fédération.

Lors de l'inscription en ligne, merci de procéder à une vigilance particulière au sujet de la saisie des données de votre entreprise et échantillon avec le respect strict des majuscules/minuscules de vos entités et adresses tel que suit par exemple, et permettant plus tard une écriture propre des palmarès/diplômes,

Exemple :

SARL DUPONT Henri et Fils
17 Place du Général de Gaulle
68000 COLMAR
dpontetfils@gmail.com
0389200717

Une fois l'inscription validée du lot, vous recevrez automatiquement un mail en retour à titre de justificatif (attention à l'adresse électronique que vous indiquez lors de l'inscription).

2/ Les conditions de participation

1. **5 crémants maximum** par sous-catégorie et par raison sociale peuvent être inscrits.
2. Chaque échantillon admis à concourir devra provenir d'**un lot homogène**, disponible dans une quantité minimum de 1 500 bouteilles de 75 cl et détenu en vue de la consommation.
3. **6 échantillons par vin présenté** doivent être déposés, uniquement en bouteilles de 75 cl. Le numéro de lot utilisé lors de l'inscription sur le site devra figurer sur chacune des 6 bouteilles. Merci de ne pas tenir compte des 3 bouteilles demandées sur le règlement. Le solde des bouteilles des vins médaillés servira à être présenté à la promotion des lots primés.
4. **2 jeux d'étiquettes** (complètes) de la (des) référence(s) concernée(s) doivent être jointes au dépôt.

3/ Les conditions de dépôt des échantillons

Tous les échantillons sont à déposer à :

Planète Bordeaux - 1, route de Pasquina - 33750 BEYCHAC ET CAILLAU

Cartons identifiés : « 31ème Concours National des Crémants – 2022 – Région de Bordeaux ».

La date limite de dépôt des échantillons à l'accueil de Planète Bordeaux est fixée au **20 avril 2022**, accompagnés des documents justifiant le paiement (chèque, sinon justificatif de virement bancaire).

4/ Les modalités de règlement

La participation de vos échantillons doit être réglée directement au Syndicat des Bordeaux entre le 14 mars et le 19 avril :

- Par virement bancaire sur le compte bancaire du Syndicat (voir RIB ci-dessous)
- OU Par chèque à l'ordre du Syndicat des Bordeaux

Comptant sur votre participation et me tenant à votre entière disposition, je vous prie de croire, chers amis, à l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Dominique FURLAN
Président de la section Crémants de Bordeaux



**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CA AQUITAINE
EGEV RIVE DROITE
Tel. 0557256793 Fax. 0557748603

27/01/2014
00422

Intitulé du Compte :SYND VITICOLE REGIONAL
BORDEA

SORTIE N 5
RTE N 89
33750 BEYCHAC ET CAILLAU

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
13306	00163	00287822000	83

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1330 6001 6300 2878 2200 083

Code BIC (Bank Identification Code) - Code **swift**:
AGRIFRPP833